

Prendre en compte l'égalité de genre dans l'aménagement Webinaire du 6 juin 2025

A partir de 10 ans, les filles ont tendance à se retirer des parcs et espaces publics. Ce constat, établi depuis 30 ans, illustre une problématique plus large : la question de l'égalité des genres dans l'espace public et des équipements pour que toutes et tous puissent en bénéficier. En effet, nous n'avons pas les mêmes usages de l'espace public, c'est un constat intangible : plus de production d'équipements occupés essentiellement par les hommes ou encore absence de prise en compte des usages des femmes. Dès lors, comment parvenir à une ville plus égalitaire ? Nos témoins ont mené diverses actions et vous exposent leur démarche.



Décryptage, chiffres et concepts clés

Le débat autour du genre dans l'aménagement urbain est de plus en plus présent, tant dans les politiques publiques que dans les pratiques quotidiennes. Divers phénomènes et chiffres témoignent de l'ampleur des inégalités qui persistent et de la nécessité d'une approche plus inclusive dans la conception des espaces publics. A titre d'exemple, environ 75% des budgets publics alloués aux équipements sportifs profitent aux garçons, favorisant des espaces comme les terrains de football ou de basket. Cette domination spatiale exclut les filles de l'usage actif de l'espace public, les confine à une position d'observatrices. En termes de toponymie, seulement 3 à 5% des rues françaises portent des noms de femmes. En n'attribuant quasiment aucun espace symbolique aux femmes, cela renforce l'idée qu'elles sont absentes du récit national et participe à leur marginalisation dans les représentations et donc dégrade leur légitimité à occuper, investir ou transformer l'espace public.

Le sujet de la mobilité n'est pas non plus neutre, dans les transports en commun, 70% des victimes d'injures et d'insultes sont des femmes, et une proportion écrasante des victimes de VSS (Violences Sexistes et Sexuelles) est également féminine. Ce phénomène contribue à créer un climat d'insécurité qui impacte les comportements et les stratégies de mobilité des femmes. En effet, 9 femmes sur 10 adoptent des stratégies d'évitement pour éviter les zones à risques. De plus en plus conscientes de ces inégalités spatiales, les collectivités tentent de les rééquilibrer progressivement. Toutefois, elles sont encore nombreuses, en matière de genre, à agir de manière ponctuelle et symbolique sur des enjeux comme la sécurité ou la sensibilisation. Ce traitement superficiel des questions genrées ne remplace pas une politique publique structurelle et systémique : programmation, budget genré, gouvernance. L'égalité réelle exige des choix politiques clairs, des actions et des indicateurs de suivi et une transversalité intégrée dans tous les documents de planification.



Tour de table des intervenants et intervenantes

- Pascale DOUINEAU, Adjointe municipale déléguée à la vie associative, aux jumelages et coopérations, à l'égalité femme-homme de Quimperlé et Olivier BROUXEL, Responsable du service des sports de Quimperlé - Présentation du plan d'action Egalité Femmes-Hommes de Quimperlé
- Renée MAZEO, Conseillère déléguée aux aînés, à la solidarité entre générations, au droit des femmes et à l'égalité femmes/ hommes de Saint-Brieuc et Erell LATRY, Chargée de mission Direction Générale de Saint-Brieuc- Présentation du plan d'action Egalité Femmes-Hommes de Saint-Brieuc

Le plan d'action égalité femme-homme de la Ville de Quimperlé

La ville de Quimperlé a pris un engagement significatif en matière d'égalité Femmes-Hommes dès 2014, avec la **création d'une délégation spécifique pour promouvoir l'égalité femmes-hommes**. En 2018, la ville a signé officiellement la Charte Européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale, consolidant un travail déjà amorcé par des mesures mises en place dès 2014. Le premier plan d'action, couvrant la période 2020-2022 et prolongé d'un an à cause de la crise sanitaire, a permis de structurer un ensemble de 32 actions. Aujourd'hui, un nouveau plan d'action 2024-2026, poursuit cet élan, en amplifiant les actions et en plaçant l'égalité de genre au cœur des préoccupations de la Ville. De plus, les 16 communes de Quimperlé Communauté vont prochainement (juillet 2025) ratifier la Charte Européenne, faisant ainsi de Quimperlé Communauté le premier EPCI entièrement signataire de cette charte. Cette démarche collective marque un tournant dans l'engagement de tout le territoire pour l'égalité femmes-hommes.

Axe 1 : Construire les bases de l'égalité et du bien vivre ensemble

Le premier axe du plan d'action de Quimperlé est la **sensibilisation et la formation des différents acteurs du territoire**. Dès 2014, la ville a intégré l'égalité femmes-hommes dans ses actions de formation destinées aux **associations, aux agents municipaux et intercommunaux**. Cela inclut des **conférences, des réunions de quartiers, et des "réunions trottoirs"** pour aller au contact direct des habitantes et habitants. Ces actions ont permis de diffuser une culture de l'égalité et d'encourager une réflexion commune sur les enjeux d'égalité de genre au sein de la collectivité. La ville a également mis en place des formations spécifiques pour les équipes professionnelles de la petite enfance, d'animation-des espaces jeunes et périscolaires, et les associations locales, afin de garantir que toutes les personnes impliquées dans l'accueil des citoyens aient une culture de l'égalité.

Axe 2 : Favoriser l'implication des citoyen·ne·s

Quimperlé a cherché à favoriser l'implication des citoyennes dans la vie publique, en particulier dans l'aménagement de l'espace urbain. Un exemple concret est l'**organisation d'une marche exploratoire** dans un quartier de la ville, en 2021. Lors de cet événement, 10 femmes ont été invitées à identifier les lieux où elles se sentent en insécurité dans l'espace public. Cette démarche a permis de recueillir des informations précieuses pour améliorer la sécurité et l'accessibilité de ces espaces. Un temps de restitution avec le service aménagement a été organisé pour discuter des mesures correctives à mettre en place, notamment au sujet de l'éclairage et l'accessibilité.



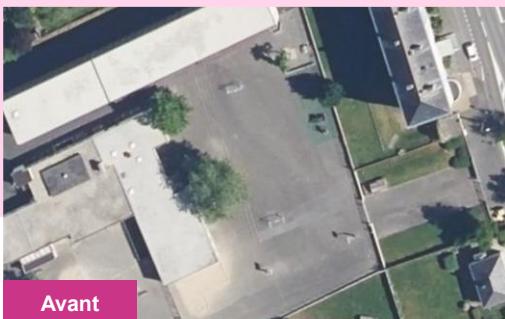
Axe 3 : Contribuer à l'égalité pour toutes et tous

Un des projets de cet axe 3 a été la **rénovation de plusieurs équipements sportifs pour les rendre plus inclusifs**. Quimperlé a réalisé un diagnostic en 2023 pour évaluer les obstacles à la pratique du sport, notamment pour les femmes. Le constat a mis en évidence, pour toutes et tous, le **souhait de pratiquer des activités physiques de manière libre et flexible, sans contraintes horaires fixes et sans coûts élevés**. Pour répondre à ces besoins, la ville a réaménagé certains espaces. C'est le cas de l'aménagement de l'**anneau cyclable** qui a permis de créer un lieu de pratique non-genré pour le vélo, accessible à tous les âges et niveaux. Un autre exemple est la **réhabilitation d'un complexe de tennis avec la création de 4 vestiaires non-mixtes** avec des pictogrammes réversibles en fonction des tournois féminins ou masculins.

Dernier exemple, l'**aménagement d'un second espace de street workout**, le premier étant très majoritairement fréquenté par des hommes, souvent en groupe. Ce nouvel espace intègre des équipements permettant une pratique plus adaptée aux attentes des femmes, qui privilégient souvent des pratiques de bien-être comme le yoga, la course à pied ou la musculation légère. Ce réaménagement vise à diversifier les usages de ces espaces, en encourageant des pratiques plus inclusives. La ville a aussi mis en place des actions pour encourager les femmes à s'investir dans des pratiques physiques en dehors des horaires traditionnels. Cela inclut des **randonnées et footing 100% féminins**, organisés pour promouvoir des itinéraires de pratique sécurisés et éclairés.

[Zoom] Le réaménagement des cours d'école : une opportunité pour favoriser la mixité

Un des projets phares de cet axe 3 concerne le réaménagement et la végétalisation d'une cour d'école, en tenant compte des enjeux d'occupation genrée. Auparavant, la partie centrale de la cour était occupée par un terrain de basket. Afin de favoriser la mixité des pratiques, de nouveaux espaces de jeux ont été intégrés, et des zones avec un sol amortissant ont été créées pour accueillir des jeux adaptés à tous les enfants. Un terrain multisports a été aménagé au bout de la cour, donnant sur la rue. Ce terrain est accessible à l'école pendant le temps scolaire et au quartier en dehors des horaires scolaires, avec des créneaux différenciés "filles" / "garçons" pour encourager l'appropriation. Le réaménagement a reçu des retours très positifs de la part des enfants et de l'équipe enseignante. Cependant, le terrain multisports reste majoritairement occupé par les garçons. Un travail de formation des agents périscolaires pourrait être une solution pour encourager une utilisation plus équilibrée de l'espace.



Avant



Après

Axe 4 : S'engager publiquement pour l'égalité

Actuellement, à Quimperlé, les femmes ne représentent que 8% des figures visibles dans l'espace public. Ainsi, en mars, six femmes emblématiques du territoire ont été mises à l'honneur par la commune. **Redonner une place aux femmes illustres dans l'espace public** nécessite un travail de recherche en raison de leur invisibilisation historique.

Parmi les femmes marquantes de la commune, figure Simone de BOLARDIÈRE, militante locale qui a récemment donné son nom au parvis de la gare ou encore Benoîte GROULT, connue comme l'une des grandes figures de la littérature féministe française au XXe siècle. Benoîte Groult avait accepté d'être la marraine de la première édition du Festival Sous les paupières des femmes, qui a lieu tous les ans à l'espace désormais éponyme. « *Sous les Paupières des Femmes* », est un événement annuel mettant en avant des femmes à travers des conférences, des concerts, des expositions, des films et des débats. Ce rendez-vous culturel a pour but de renforcer la visibilité des femmes et de promouvoir leur contribution dans la société.



Mise à l'honneur de la journaliste et autrice féministe Benoîte Groult



Inauguration de l'esplanade Simone de Bolardière

Axe 5 : Favoriser l'égalité au sein de la collectivité

L'action de la ville de Quimperlé s'étend également au sein de la collectivité elle-même, avec des mesures pour garantir l'**absence de discrimination dans les recrutements et les mobilités internes**. La ville a mis en place une campagne de sensibilisation avec le visuel "Nos métiers n'ont pas de sexe", afin de promouvoir une approche basée uniquement sur les compétences des candidats, sans tenir compte de leur genre. Quimperlé a également organisé des formations obligatoires pour les agents municipaux sur l'égalité femmes-hommes. Ces formations, animées par des comédiens sous forme de saynètes interactives, abordent des sujets tels que l'égalité professionnelle, la parité, etc.



Nous regardons
uniquement vos compétences
lors de nos recrutements
Hor micherioù nô deus reizh ebet !



Le plan d'action égalité femme-homme de la Ville de Saint-Brieuc

La Ville de Saint-Brieuc porte également une démarche transversale en faveur de l'égalité femmes-hommes. En 2020, dès le début du mandat, la ville a créé une délégation au droit des femmes, afin de répondre aux urgences sociales, climatiques et démocratiques. Cette initiative a été concrétisée par l'adoption en 2022 de la Charte Européenne pour la politique publique en matière d'égalité. Ce cadre a permis de structurer un plan d'action pour la période 2020-2022, suivi d'un deuxième plan 2024-2026. Les actions entreprises par Saint-Brieuc visent principalement à réduire les inégalités historiques subies par les femmes, tout en bénéficiant également à toute la population, en particulier les groupes les plus exposés aux injustices, comme les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et la communauté LGBTQIA+. Au total, 35 actions sont réparties entre 15 actions internes et 20 actions destinées à la population. La Ville a ainsi listé 8 priorités :

Éduquer et former à l'égalité entre les femmes et les hommes	Lutter contre le harcèlement dans l'espace public	Promouvoir l'égalité dans la politique de communication et d'animation de la ville.	Développer l'égalité dans les conditions de vie au travail et l'articulation des temps de vie
Équilibrer la place des femmes et des hommes dans l'espace public	Soutenir un accès égalitaire à la vie associative, sportive, culturelle et citoyenne	Faciliter un accès égalitaire à l'information et aux services en matière de santé	Favoriser la mixité des filières et des métiers et un égal accès aux postes à responsabilité.

[Zoom] Le travail opéré sur des cours d'école

Saint-Brieuc a mis en place un projet d'aménagement des cours d'écoles avec trois objectifs principaux : **mixité, végétalisation et accessibilité**. En collaboration avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), la ville a impliqué les élèves et les équipes éducatives (scolaires et périscolaires) dans une réflexion collective sur l'utilisation de ces espaces. Les élèves ont été invités à dessiner leur vision de la cour de récréation, et ces dessins ont été superposés pour révéler une sur-occupation des espaces par les garçons. Ce projet a permis d'améliorer l'équité dans l'utilisation de l'espace public scolaire et a conduit à l'installation de nouveaux équipements, comme des bancs, des tables et des zones de jeux avec des sols amortissants. Le budget total pour ces travaux est de 100 000 euros, incluant les équipements et le temps de travail des équipes. Bien que le projet soit encore en cours, les premiers retours sont positifs.



Toilettes mixtes : un projet sensible

Dans une démarche visant à rendre les équipements publics plus inclusifs et moins normatif, Saint-Brieuc a lancé un projet expérimental de toilettes mixtes dans une école. Bien que ce projet ait rencontré des résistances et des difficultés initiales (les filles n'utilisant pas les toilettes par crainte d'être observées), la situation a évolué positivement au fil du temps grâce à l'engagement des enseignants et du personnel périscolaire. Les retours indiquent que, bien qu'il s'agisse d'un sujet sensible, un accompagnement de l'ensemble des parties prenantes et un **ajustement de l'aménagement** (en particulier l'ajout de cloisons sur toute la hauteur pour garantir l'intimité) permettent un meilleur accueil et une meilleure acceptation du dispositif.



« Où est Angela ? »

Déployé pour lutter contre le harcèlement de rue et améliorer la sécurité des femmes dans l'espace public, ce programme repose sur un réseau de commerçants et établissements formés à accueillir discrètement et sans jugement toute personne se sentant en danger. Ces lieux de refuge permettent aux victimes de trouver un abri, de demander de l'aide (contact avec un proche, un taxi, la police). Le dispositif implique une sensibilisation et une formation des commerçants locaux aux violences sexistes et sexuelles (VSS), assurée par le Centre d'information des droits des femmes et des familles (CIDFF). Cette initiative a été largement soutenue et relayée par le service commerce de la Ville, en coordination avec la police municipale. En outre, des campagnes de communication dans l'espace public ont permis de faire connaître ce dispositif aux habitants. Le dispositif connaît déjà un certain succès et devrait bientôt s'étendre à l'Agglomération.



« J'allume ma rue »



Le dispositif "J'allume ma rue" a été mis en test à l'échelle d'un quartier pour prolonger l'éclairage public au-delà des heures habituelles (extinction à 22h), et ce afin de renforcer le sentiment de sécurité des habitantes et habitants. Grâce à une application de géolocalisation, les personnes peuvent allumer les lampadaires dans leur rue lorsqu'elles se trouvent à proximité. Ce système a été mis en place avec un investissement initial de 6 000 euros, qui est à mettre en regard avec les coûts d'un allongement de la durée de l'éclairage public. Depuis son lancement, le nombre d'activation par an est passé de 700 à 1300. Le dispositif n'a pas encore été élargi à l'ensemble de la ville, car une évaluation des résultats est attendue avant de déployer l'application.

L'arrêt de bus à la demande

L'arrêt de bus à la demande est désormais autorisé la nuit. Ce dispositif permet aux chauffeurs de s'arrêter en dehors des arrêts de bus prévus, à un endroit plus proche du domicile de l'usagère ou de l'usager. Cette initiative, lancée en novembre 2024, vise à offrir un service plus flexible et sécurisé pour les personnes voyageant la nuit, notamment celles qui sont plus vulnérables. Bien que la mise en place soit relativement simple, elle repose sur la responsabilité des chauffeurs, qui doivent juger si l'arrêt est possible ou non. Avant son lancement, une démarche de sensibilisation a donc été effectuée pour informer les chauffeurs sur leur rôle et leur responsabilité dans le cadre de ce dispositif.

Favoriser la participation des femmes



La Ville de Saint-Brieuc a mis en place plusieurs initiatives pour favoriser la participation des femmes aux réunions de concertation. L'une des actions consistait à proposer une garde d'enfants pendant les réunions, un service néanmoins coûteux. A l'avenir, des espaces adaptés aux enfants d'où les parents peuvent les voir sont prévus. D'autres efforts ont été faits tels qu'adapter les horaires des réunions aux emplois du temps des femmes, ou encore proposer des questionnaires et des forums ouverts. Reconnaissant ces défis, la ville souhaite approfondir ces actions dans le cadre de son second plan d'action pour l'égalité.



La Boîte à outils

- Consultez les guides existant sur le sujet du genre dans l'aménagement :
- « [La ville et le genre - l'aménagement comme accélérateur d'égalité](#) » de l'AUPA
- « [L'égalité de genre dans l'aménagement urbain](#) » de la Ville de Lyon
- Retrouver [ici](#) la carte des signataires de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes